



Reduction de preavis de depart d'une location

Par **flo de toulouse_old**, le **30/11/2007** à **13:31**

bonjour, j'ai ete licencier au mois de juillet .
J'ai trouve un travail a 100 kms de chez moi donc j'ai voulu demenager.
j'ai envoy   a mon agence de location mon pr  avis avec ar et une demande de reduction pour cause de mutation professionnelle.
au depart elle m'a demand   ma lettre de licenciement .
je n'ai pas pu lui fournir car je ne l'ai plus.
je lui ai fourni mon pr  c  dent cdi, mon attestation assedic et mon attestation de versement d allocation elle a accept   par telephone de me reduire le pr  avis.
maintenant elle revient sur cette decision en invoquant que la loi stipule que seul la lettre de licenciement fait foi mais je ne trouve rien sur ce point .
a t elle raison et comment puis je m'en sortir ?

Par **freesonnerie**, le **30/11/2007**    **16:06**

Bonjour.

Vous devez joindre votre inscription    l'ANPE. Un ch  meur b  n  ficie du pr  avis r  duit.

Cordialement